

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale  
des territoires

Service Economie Agricole

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION  
DES ESPACES AGRICOLES (CDCEA)**

Procès verbal de la réunion du 19 juin 2014

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles s'est réunie le 19 juin dernier à 14 h 30 à la direction départementale des territoires de l'Oise, sous la présidence de Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur départemental adjoint des territoires, représentant le préfet de l'Oise, afin d'examiner les points suivants de l'ordre du jour :

- L'approbation du procès-verbal de la commission du 6 mai 2014
- Etude du projet de PLU de la commune de Brasseuse
- Etude du projet de parc éolien de Lavacquerie – Le Mesnil Conteville
- Commune de La Villetterre, consultation au titre des articles L.122-2-1 et L.123-6 du code de l'urbanisme
- Commune d'Ivry le Temple, consultation au titre de l'article L.123-1-5 (II-6°) du code de l'urbanisme
- Permis de construire du GAEC De Ricke pour un projet de construction d'une stabulation pour 60 bovins viande sur la commune de Conteville (pour information)
- Permis de construire de la SARL Dan Frères pour un projet de construction d'une unité de méthanisation sur la commune de Rosières (pour information)
- Questions diverses.

Les membres de la CDCEA présents :

- M. Thierry LATAPIE-BAYROO, représentant le préfet,
- M. Bruno VARNIERE, service de l'économie agricole, représentant le DDT,
- M. Marc RICHE, représentant de la coordination rurale de l'Oise,
- M. Jean-Luc POULAIN, représentant la chambre d'agriculture de l'Oise,
- M. Denis PYPE, représentant de la fédération départementale des chasseurs de l'Oise,
- M. Alain SUDUCA, représentant le conservatoire d'espaces naturels de Picardie,
- M. Pascal LAROCHE, président du syndicat de la propriété privée rurale de l'Oise,

Les membres associés :

- M. Michel DUBERT, représentant le ROSO,
- Mme Marianne VERBEKE, représentant le service foncier aménagement de la chambre d'agriculture de l'Oise,

Étaient également présents :

- M. Fabien NOYE, DDT – SAUE, Responsable du Bureau Planification et Organisation Territoriale,
- Mme Carène MARSEILLE, DDT – Délégation Territoriale Ouest

3- Avis sur les permis de construire d'un parc éolien sur les communes de Catheux, Lavacquerie et Le Mesnil Conteville :

Demandeur : Société CITA  
75015 Paris

M. CUVILLIER rapporte les éléments contextuels du projet. Ce projet se situe sur les communes de Catheux, Lavacquerie et Le Mesnil Conteville. Il se compose de 6 éoliennes et 1 poste de livraison répartis de la manière suivante :

- 2 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de Catheux,
- 2 éoliennes sur la commune de Lavacquerie,
- 2 éoliennes sur la commune de Le Mesnil Conteville.

La commune de Catheux est dotée d'un PLU. Sur les communes de Lavacquerie et Le Mesnil Conteville, les règles d'urbanisme applicables sont celles régies par le règlement national d'urbanisme (RNU). Le projet se situe en dehors des parties actuellement urbanisées des communes dans lesquelles sont autorisés les projets d'équipements collectifs dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice de l'activité agricole, pastorale ou forestière.

L'activité dominante de ces communes est la production de grandes cultures et de betterave. La surface agricole utilisée est de 744 hectares pour Catheux, 620 ha pour Lavacquerie et 265 hectares pour Le Mesnil Conteville.

L'emprise au sol par machine y compris les voies d'accès est en moyenne de 1 726 m<sup>2</sup>. A l'échelle du territoire des 3 communes, l'emprise porte sur 10 409 m<sup>2</sup> soit 0.06 % de la SAU.

A la fin de la présentation, la discussion s'engage avec les membres de la commission. La profession agricole porte une remarque sur une consommation excessive de foncier sur l'éolienne N° 4. La consommation se traduit par un chemin d'accès plus long. Le décalage de cette machine est lié à la proximité de la zone boisée.

Sans remarque complémentaire des membres de la commission, le Président propose de soumettre cette consommation au vote : 0 vote contre, 0 vote en abstention, 10 votes pour.

**La commission donne un avis favorable à l'unanimité pour le projet de parc éolien sur les communes de Catheux, Lavacquerie et Le Mesnil Conteville.**

4- Commune de La Villetertre, consultation de la CDCEA au titre des articles L.122-2-1 et L.123-6 du code de l'urbanisme :

Demandeur : Mairie de La Villetertre  
60240 La Villetertre

M. NOYE présente les éléments d'analyse du SAUE sur la présente demande. La commune de La Villetertre dont le document d'urbanisme (POS) est en révision est située sur le territoire de la communauté de communes du Vexin Thelle. Le SCoT de cette collectivité n'est pas encore approuvé. En application de l'article L.122-2-1 du code de l'urbanisme, la commune ne peut ouvrir une zone à l'urbanisation qu'après avis de l'EPCI en charge du SCoT, donné après avis de la commission départementale de consommation de l'espace agricole.

La modification du POS a pour objet l'implantation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes accompagné d'une unité Alzheimer. Une modification doit être apportée au règlement de la zone NC pour y autoriser les aires de stationnement dès lors qu'elles sont liées à des équipements d'intérêt collectif existants ou projetés dans la zone Nam. Le projet prévoit une réduction des espaces agricoles d'environ 1000 m<sup>2</sup>. Il doit être soumis pour avis à la commission départementale de consommation de l'espace agricole en application de l'article L.123-6 du code de l'urbanisme.

7- QUESTIONS DIVERSES :

1. Calendrier et ordre du jour de la prochaine réunion :

La prochaine réunion de la CDCEA est fixée le lundi 8 septembre 2014 à 14H30. A ce jour, nous avons la saisine du projet de PLU de Mello et du projet de PLU de Thibivillers.

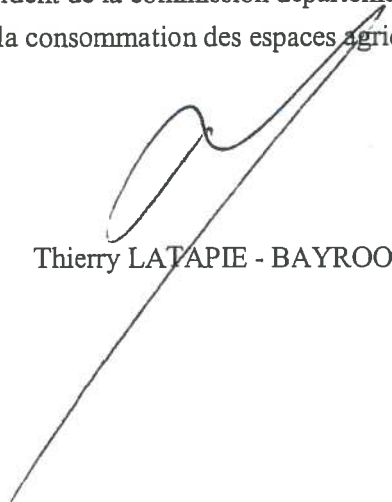
L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres de leur participation et lève la séance.

Le secrétaire



Bruno VARNIERE

pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental adjoint des territoires,  
Président de la commission départementale  
de la consommation des espaces agricoles



Thierry LATAPIE - BAYROO